

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2015/42**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 38

Nombre de Conseillers présents et représentés : 44

Quorum : 23

Date convocation du Conseil Communautaire : 24 mars 2015

Date d'affichage de la convocation au siège : 24 mars 2015

La séance est ouverte

Le 31 Mars de l'année deux mille quinze à 18 h 30  
à la Technopole du Site Montesquieu à Martillac

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes  
de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la  
Présidence de Christian TAMARELLE.

Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à	Nom, prénom	Présent*	Excusé, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNE Philippe (Maire)	P	
BURTIN - DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BENESE Jean-Michel (Maire)	P		FATH Bernard (Maire)	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean André (Maire)	P	
CLEMENT Bruno (Maire)	E	M.TAMARELLE	MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoit (Maire)	P		Fabrice BOS	P	
Martine TALABOT	P		Nadine CHENNA	P	
Philippe BARRERE	P		Philippe DIAS	P	
Valérie LAGARDE	E	M.MAYEUX	Muriel EYL	E	Mme LABASTHE
Thierry BLANQUE	P		Catherine FOURNIER	P	
Béatrice CANADA	P		Anne-Marie LABASTHE	P	
Philippe BALAYE	E	M.GACHET	Alain LAGOARDETTE	A	
Michèle BOURROUSSE	P		Jean-François MOUCLIER	P	
Christian GACHET	P		Nadine JOLIVET	P	
Nathalie ROUSSELOT	P		Jean-Paul MERCADIE	P	
Félicie DURAND	P		Laure BENCTEUX	P	
Dominique LARRUE	P		Bernard CHEVALIER	P	
Françoise BETES	P		Bernadette PELISSIER	P	
Alexandre DE MONTESQUIEU	P		Jean-François BORDELAIS	P	
Corinne MARTINEZ	P		Maryse DEBACHY	E	Mme BENCTEUX
Sylvie OHRENSSTEIN-DUFRANC	P		Jean KESLER	P	
Benoist AULANIER	P				

Sur proposition de Monsieur le Président, Monsieur CONSTANT est élu secrétaire de séance

Le procès-verbal de la réunion du 3 mars 2015 est adopté à l'unanimité

\* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent

## SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2311-7 ;

Vu la délibération n°2003/19 en date du 11 avril 2003 définissant les critères d'aides aux associations ;

Vu la réunion de la Commission « Vie locale » du 12 mars 2015 ;

Considérant l'avis favorable du bureau,

Les demandes exposées ci-après ayant reçu un avis favorable lors de leurs examens par la commission concernée, il est donc proposé de verser une subvention aux associations ci-dessous dénommées, dans le cadre d'une convention annuelle,

<i>Association</i>	<i>Objet de la demande</i>	<i>Montant</i>
Compagnie des ateliers de musique en terre des graves	Orchestre à l'école et manifestation	4000,00 €
Marque Page	Fête du livre de Léognan	4250,00 €

### *Le conseil de communauté à l'unanimité :*

- 1°) **Décide** de l'attribution d'une subvention aux associations, au titre de l'exercice 2015, selon le tableau ci-dessus ;
- 2°) **Autorise** Monsieur le Président à signer tous documents afférents au versement desdites subventions ;
- 3°) **Inscrit** les crédits nécessaires au budget 2015.

Pour copie conforme,

Fait à Martillac, le 31 Mars 2015

Le Président

Christian TAMARELLE

**Document signé électroniquement**

